# LE COURRIER DE L'OUEST





VOLUME IV. EDMONTON, JEUDI 11 MARS 1909. NUMERO 23

# NOUVELLES REGIONALES

## LAFOND

Les renseignements qui nous parviennent des environs de Lafond sont essentiellement favorables à la candidature de M. P.-E. Lessard.

Nous comptons ici sur un vote unanime en sa faveur. Nous avons reçu cette semaine des cartes de la région indiquant le tracé des futures lignes que doit construire le gouvernement libéral; toutes ces lignes auront une importance vitale pour le comté, et nous tous, électeurs, directement intéressés à leur construction, devons faire tout en notre pouvoir pour en hâter l'établissement.

Nous croyons que l'un des meilleurs moyens est d'exprimer notre confiance au gouvernement, en envoyant à la Chambre l'un de ses amis, M. P.-E. Lessard.

M. Lessard sera pour nous un représentant avantageux à divers points de vue.

C'est tout d'abord l'un des canadiens-français les plus éminents de l'Alberta, et comme tel tout désigné pour représenter notre comté, où se trouve le plus fort groupement des nôtres dans la province; puis c'est l'un des hommes les plus influents auprès du ministère et à ce seul point de vue il nous sera une aide précieuse pour obtenir tout ce dont nous aurons besoin dans le comté.

Des rumeurs qui sont venues jusqu'à nous, nous le donne comme le futur ministre des chemins de fer, pour la province; si la nouvelle est fondée, nous pouvons désormais envisager l'avenir de notre comté sous les plus riantes couleurs.

Si nous en croyons les nouvelles apportées ici, des autres paroisses, M. P.-E. Lessard serait au dernier moment élu par acclamation.

Voilà une nouvelle qui ne surprendra personne dans le Comté, pour peu qu'on ait suivi les progrès immenses accomplis durant ces dernières semaines par la candidature de M. Lessard.

## MOOSE LAKE

Les habitants se sont réunis en assemblée afin d'aviser aux améliorations urgentes à faire dans la paroisse.

La présidence fut donnée au Rév. M. Bonny.

Ont été nommés délégués: MM. E. Vadeboncoeur, A. Dargis, E. Duford.

Nous espérons que leur activité avec l'appui du Gouvernement donneront d'excellents résultats et faciliteront par là, la venue et l'établissement d'un grand nombre de colons attendus au printemps.

L'assemblée avant de se séparer, vota une motion de confiance et de sympathie à M. Lessard, notre candidat aux prochaines élections.

M. P.-E. Lessard nous a fait la surprise de venir nous voir le 23 février.

L'accueil qu'on lui fit, fut très cordial et il nous témoigna au cours de sa visite, trop courte, l'amabilité et la bienveillance qui lui sont habituelles, sa candidature rencontre l'approbation et les sympathies unanimes à Moose Lake.

## VONDA

Le Rév. Père Lajeunesse, de Prince Albert sera ici samedi le 6 mars pour remplacer M. l'abbé Bérubé, momentanément absent.

Les colons commencent à arriver en foule et ils s'emparent immédiatement de nos belles terres.

Le premier contingent se compose de MM. Edouard Lefrançois, Edmond Lefrançois, T. Sasseville, Norbert Lepage, Mme Lepage et sa famille.

M. Lepage ouvrira sans doute une boutique de barbier ici.

MM. Marleau sont arrivés également dans l'intention de construire immédiatement une maison pour leur famille qui arrivera de bonne heure au printemps.

Cette famille a pris 9 quarts de section ici en septembre dernier.

D'autres récents arrivés sont MM. J. Lalonde, H. Brochu et P. Maisonneuve.

M. Germain vient d'acheter ¾ de section à ½ mille de Vonda, pour $7,200. Cette ferme comprend de beaux bâtiments et 130 acres prêts à être ensemencés.

Les marchands de Vonda disent que les affaires durant l'hiver ont été exceptionnellement bonnes.

Nous avons un nouvel homme de loi; un autre docteur viendra également sous peu s'établir ici. Un horloger de Morinville s'occupe actuellement d'acheter un magasin, et deux dames établiront un atelier de modes et de couture.

Un grand magasin général, exploité par des Canadiens-français de la Province de Québec, sera prochainement installé.

Nous continuons de nous occuper activement de la construction prochaine d'une école séparée, pour le bénéfice des nombreux enfants catholiques du district.

Les noces d'argent de M. et Mme F.-X. Chaput ont été l'occasion aux nombreux amis de nos aimables concitoyens de leur prouver leur estime et leur sympathie.

Présentation d'adresse, compliments, chants, déclamation, etc., composèrent une charmante fête intime, et ce ne fut qu'aux petites heures que l'on se retira.

## CALGARY

Les Canadiens-français de Calgary et des alentours, apprendront avec regret le départ de deux des nôtres: MM. P. et M. Taillefer, bien connus et estimés ici.

Ces Messieurs nous quittent pour le Mexique où une importante affaire réclame leur présence.

## LAMOUREUX

Le 16 mars amènera l'anniversaire de la mort du Rév. M. Ernest Dorais, en charge de la mission de N. D. de Lourdes pendant la longue période de 16 années. Le service solennel aura lieu à 10 hrs a.m.; il sera présidé par Sa Grandeur Mgr Emile Legal, évêque de St-Albert. Les membres du clergé sont invités à honorer de leur pieuse présence la douce mémoire de leur confrère défunt.

## DUVERNAY

Notre compagnie crêmière est enfin créée pour tout de bon, ayant été duement incorporée le 22 janvier dernier, sous le titre de "Duvernay Dairy Association" ou, si l'on veut, "Association Laitière de Duvernay."

Cette institution s'est formée sous l'autorité de la loi intitulée "The Dairymen's Act," et sera régie suivant les dispositions de cette même loi, l'un des nombreux bienfaits du gouvernement actuel de l'Alberta qui, dès le commencement, a pour ainsi dire fait sienne, la cause des agriculteurs.

La première assemblée générale des actionnaires a eu lieu le samedi, 20 février, conformément aux prescriptions de la section 8 de la loi sus-mentionnée qui ordonne que telle assemblée doit se tenir dans le délai d'un mois après l'enregistrement de l'acte de formation et pour l'élection des directeurs en même temps que pour l'adoption d'un ensemble de règlements spéciaux non incompatibles avec la loi générale, mais devant servir de loi particulière pour l'Association, ses membres et toutes autres personnes faisant affaires avec elle.

Aussi, comme on le devinera facilement, ces règlements doivent-ils être transmis au Secrétariat Provincial pour enrégistrement et consultation.

A l'heure qu'il est, toutes ces conditions ont déjà été remplies à la lettre par la Crêmerie de Duvernay et maintenant son mot d'ordre, est: En avant!

Nos nouveaux règlements prescrivent un bureau de direction composé de sept membres dont le président et le vice-président font partie "ex-officio," une élection s'est faite aussitôt après leur adoption, qui a donné le résultat suivant:

Président: Arthur Drolet.
Vice-Président: Eugène Béland.
Directeurs: Adélard Béchard, Mathias Théroux, Joseph Desrosiers, Eugène Ouellet.

Tout s'est passé par acclamation, de sorte que nos deux scrutateurs, MM. John Brunelle et Azaire Venne, eurent peu de chose à faire.

M. F. X. Boileau avait présidé l'assemblée jusqu'à ce moment, en sa qualité d'officier unique de la société en période de formation. Il annonça alors que sa rude tâche était accomplie et que ses fonctions avaient pris fin. Puis, il invita le nouveau président élu à vouloir bien s'installer au fauteuil présidentiel, ce à quoi M. Drolet se prêta immédiatement au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Et la séance se continuant ininterrompue sous la présidence de M. Drolet, il fut loisible à M. Boileau de proposer et faire adopter diverses résolutions, dont la plus importante est à l'effet de réduire considérablement le montant à souscrire, pour avoir droit à une ou plusieurs actions dans le capital social de la compagnie. Tout le monde s'étant rangé du côté de cette dernière proposition, on ajourna la séance au 20 mars prochain pour l'adoption finale du populaire projet.

## GLEICHEN (Alta)

Victor Joseph Beaupré est décédé la semaine dernière à l'âge de 69 ans, laissant après lui une épouse, un fils et deux filles.

Il a succombé à la pneumonie, en dépit des soins de tout instant du Dr Rose. Le Père Levery, de Black Foot Crossing lui administra les derniers sacrements. M. Beaupré, originaire de Québec, était venu dans l'Ouest depuis 1870. Il fut député ministre des Travaux Publics pour le Manitoba, sous le gouvernement Norquay.

Dès 1883 il vint s'établir ici. Ce fut donc le vrai fondateur de notre village. Depuis cette époque, il n'a jamais cessé d'y résider, faisant plus que tout autre pour l'avancement de la localité.

Depuis de longues années il était juge de paix et notaire, il fut aussi maître de poste.

Les Canadiens-Français de Pakan connaissent leur devoir.

# LE RETOUR DE LA PROSPERITE

Pour la première fois depuis bien des mois, les recettes des douanes du mois dernier ont dépassé celles du mois correspondant de 1908.

L'augmentation est légère, $25,-000, mais le mois précédent encore, nous avions une diminution de $300,000.

Les affaires reprennent évidemment puisque notre commerce se sent justifié d'augmenter ses importations.

Le revenu du gouvernement provenant des douanes est actuellement de $10,879,821 en dessous du chiffre des onze premiers mois de l'exercice précédent.

Nous avons tout lieu d'espérer puisque nous avons commencé à remonter la pente, que ce chiffre sera plutôt diminué qu'augmenté ce mois-ci.

Et nous pouvons en conséquence prévoir que l'exercice financier 1908-1909 sera bouclé avec un excédant de recettes, comme les précédents sans tenir compte, bien entendu du coût de la construction du Transcontinental.

**COMTE DE PAKAN**

**Candidat du Gouvernement libéral**

**M. P.-E. LESSARD**

**Président de l'Association libérale**

# La convention libérale de St. Albert

## M. Lucien Boudreau choisi comme candidat par la convention

La convention libérale du comté de St-Albert s'est réunie, en assemblée régulière, vendredi dernier, à Morinville.

54 délégués étaient présents, venus de tous les points du comté.

M. Chas Saunders, d'Edmonton présida avec une grande impartialité.

M. Jos. Kelly, de Ray, secondé par M. Jos. Poirier, de Rivière-qui-Barre, présenta M. Lucien Boudreau comme candidat à la convention.

Cette proposition fut acceptée à l'unanimité par les délégués présents; en conséquence M. Boudreau fut déclaré officiellement élu par la convention, comme candidat libéral, dans le comté de St-Albert.

MM. A. Boileau et J.-E. Thériault, d'Edmonton, délégués par M. W. Gariépy, à la convention, déclarèrent que M. Gariépy ne consentait pas à ce que son nom fut porté devant la convention, mais qu'il se réservait d'autre part de continuer la lutte dans le comté.

M. O. St-Germain, un autre candidat, déclara que si le gouvernement appuyait la candidature de M. Boudreau, il retirerait la sienne propre.

# LA NATIONALISATION DES ELEVATEURS

Winnipeg. — Le conseil interprovincial des associations de cultivateurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta a répondu aux déclarations faites récemment par les premiers ministres des trois provinces en réponse à la requête demandant l'exploitation des élévateurs par le gouvernement.

Le document dit que les associations ne peuvent accepter comme raisonnables les difficultés signalées par le gouvernement comme empêchant l'inauguration de ce système.

Les associations ne peuvent interpréter la constitution comme prohibant l'inauguration du système d'élévateurs appartenant au gouvernement et exploités par lui, et disent que les pouvoirs et les privilèges qui permettent aux particuliers de posséder et d'exploiter des élévateurs doivent aussi appartenir au gouvernement. Le document conclut en exprimant l'espoir que, attendu qu'il n'y a pas d'obstacles constitutionnels ou législatifs, les plans pour l'inauguration d'un système d'élévateurs exploités par le gouvernement et lui appartenant seront préparés dès que les arrangements financiers à cette fin pourront être faits.

# LE C.P.R. BATIRA DES ELEVATEURS

Le gouvernement d'Alberta a été avisé d'Ottawa que le gouvernement fédéral ne construirait pas d'élévateurs à Vancouver.

Ce sera l'oeuvre du C. P. R.

On informe aujourd'hui que 43 élévateurs seront construit cette année en Alberta.

La récolte prochaine d'Alberta est estimée à 30 millions de minots, dont la plus grande partie prendront la route "A. B. C."

# ON S'ATTEND A UNE FORTE IMMIGRATION

M. J. Bruce Walker, commissaire de l'Immigration à Winnipeg est de passage à Edmonton, ces jours-ci pour affaires concernant la réception des immigrants ici.

Questionné sur l'immigration prochaine, M. Walker a déclaré que celle-ci serait très abondante cette année.

"Les demandes de renseignements cet hiver, dit M. Walker, ont été de cent pour cent plus nombreuses que l'an dernier, et au surplus tout est en faveur d'un afflux d'immigrants. La magnifique récolte de l'an dernier en est la raison suffisante à elle seule.

Les colons des Etats-Unis arriveront d'après nos rapports, en grand nombre cette année, l'augmentation sur l'année dernière sera au moins de 50 pour cent."

L'exposition Alaska Yukon Pacific, qui va s'ouvrir prochainement à Seattle, sera, paraît-il, une excellente réclame pour notre province, car 65 pour 100 du grain exposé provient de nos plaines.

En prévision de l'afflux d'immigrants, le hall de refuge situé sur la Première rue va être augmenté considérablement.

Colons et chemins de fer, voilà de quoi faire notre belle province d'Alberta, prospère entre toutes.

# ON DEMANDE UN CHEF

Les conservateurs de l'Alberta, en face d'une élection générale provinciale, cherchent un chef.

Ils avaient songé à M. McCarthy, député de Calgary au parlement fédéral; mais M. McCarthy, dont l'élection est contestée, ne serait pas disponible.

On parle maintenant de M. Rufus H. Pope, ex-député de Compton.

M. Pope, grand éleveur, a des intérêts par là. Sa spéculation, d'ailleurs, avec MM. Foster et Fowler, sur des terrains du Nord-Ouest, a dû le mettre en position de fortune indépendante.

M. Pope, chef des conservateurs de l'Alberta, ferait pendant à M. Foster, futur chef des conservateurs à Ottawa.

Ah! le parti conservateur a des chefs qui ont fait, font et feront probablement encore parler d'eux.

# LA SAISON D'IMMIGRATION

La saison d'immigration s'ouvre dans les plus satisfaisantes conditions, disait hier M. Robert Kerr du C. P. R. L'"Empress of Ireland" qui arrivera à Halifax jeudi soir amène 762 passagers d'entrepont. A partir de samedi prochain, date de l'ouverture officielle de la saison d'immigration, le capital exigé des immigrants à leur arrivée au pays sera réduit de $50 à $25.

M. Kerr compte, en outre d'un afflux de nouveaux colons, sur le retour de milliers, de dizaines de milliers, de personnes que la crise de l'an dernier avait déterminé à passer en Europe et qui reviendront au printemps escortées la plupart sans doute de quelques amis.

M. McCarthy a refusé de lâcher la proie pour l'ombre: il restera dans l'arène fédérale plutôt que d'aller s'exposer à se faire battre dans la politique provinciale de l'Alberta.

• • •

Pour plaire à M. Borden, la Chambre des Commune devrait tenir des enquêtes sur toutes les rumeurs de la rue, sous prétexte qu'elles peuvent être bien fondées.

• • •

St-Albert est l'enfant terrible de la Province.

# ELECTION DU COMTE DE PAKAN

## LETTRE OUVERTE AUX ELECTEURS

St-Paul des Métis, Alta,
6 mars, 1909.

Chers amis,

Il faut avouer que dans le passé, nous avons été complètement oubliés, pour ne pas dire plus, de notre député.

Par bonheur, aujourd'hui, un des plus influents Canadiens-français de la Province se présente devant nous en réclamant nos suffrages.

Dans notre beau comté peuplé en grande majorité de Canadiens-français, allons-nous refuser à l'un des nôtres, à l'homme sympathique, entre tous, qu'est M. Lessard, allons-nous, dis-je, lui refuser l'appui de notre vote? Non, certes, et ce faisant nous accomplirons notre devoir de bons patriotes canadiens de langue française.

Nous montrerons à certaines personnes que nous avons parmi les nôtres des gens assez intelligents pour nous représenter dignement et profitablement à la Législature, sans être obligé de recourir à un candidat de langue anglaise.

M. P.-E. Lessard qui depuis 12 ans habite la province, connaît nos besoins et nos ressources, ne saurait être comparé à un homme depuis peu arrivé au pays, et qui a toujours résidé aux Etats-Unis.

Celui-là, en dépit de son savoir, ne saurait être qualifié pour nous représenter à la Chambre, il ignore tout de la province, il n'a pas suivi, comme M. Lessard, à pas sa progression, il ne pourrait nous être d'aucune utilité au Parlement, ce n'est pas l'homme qu'il nous faut.

Au jour du vote nous prouverons à M. P.-E. Lessard que nous savons l'apprécier à sa juste valeur en lui donnant l'unanimité de nos voix.

Dans certains milieux on veut nous imposer un candidat; nous ne dénions nullement à ce Monsieur les qualités requises pour être député, mais nous préférerions qu'il se présentât dans un autre comté.

Si ce Monsieur voulait suivre le conseil de la grande majorité des électeurs du comté, il n'attendrait pas le jour du vote pour rentrer dans la vie privée...

**Un électeur de St-Paul des Métis.**

# TRIBUNE LIBRE

Les opinions émises ci-dessous, demeurent expressément celles des signataires, et la rédaction du journal dégage toute responsabilité et solidarité à cet égard.

Morinville, 8 mars 1909.

Monsieur le Directeur du "Courrier de l'Ouest."

Monsieur,

Pour répondre à certaine insinuation contenue dans la lettre signée par H. J. Poirier, publiée dans le dernier numéro du "Courrier" je vous adresse la déclaration suivante:

Je soussigné, Joseph Arcade Ethier, prêtre, curé, à Morinville, déclare et dis:

1.—Que, à l'occasion de la présente campagne électorale je n'ai pas reçu d'argent ni aucune promesse d'argent pour l'église ou autres fins, d'aucun des candidats ou de leurs agents.

2.—Que je n'ai jamais entendu dire que de telles promesses aient été faites à qui que ce soit des paroissiens de Morinville.

J.-A. ETHIER, ptre, curé.

A Morinville, tout le monde sait que je ne parle jamais de questions politiques et je tiens à dire à tous que je ne veux pas en parler aujourd'hui. Je veux tout simplement donner un mot d'explication à ce Monsieur qui signe H.-J. Poirier, Rivière-Qui-Barre.

Selon la recommandation de ce bon Monsieur, j'ai médité longuement sur le sujet qu'il propose aux électeurs du Comté de St-Albert. Je me suis surtout arrêté sur le troisième point qui se lit comme suit: "J'entends dire que des merveilles se feront à Morinville quand Monsieur Wilfrid sera élu. Eglise et village en profiteront. Encore si c'est vrai, c'est une honte. Si ce n'est pas vrai pourquoi cela se dit-il? Il n'y a pas de fumée sans feu, etc." Merci pour le compliment.

La déclaration ci-dessus doit dire quelque chose.

La méditation que j'ai faite m'a naturellement porté à de sérieuses réflexions, entre autres celles-ci, qu'on me permettra de dire tout haut. L'auteur de la lettre en question est-il bien celui qu'on pense? Je ne le crois pas. Je connais à Rivière-Qui-Barre un Monsieur H. J. Poirier, gentil, délicat, poli. Je ne puis croire qu'il ait pu écrire de pareilles choses. Cependant il a consenti à signer cette lettre, ce n'est pas bien. Monsieur H. P. Poirier n'est certainement pas si habitué que cela dans l'art d'écrire, encore moins dans l'art de méditer et de donner aux autres des points de méditations.

Autre réflexion. Dans toute cette affaire je vois une question de clocher. C'est malheureux, mais c'est ça. On ne voudrait pas que Morinville aille de l'avant. Si Morinville a progressé, cela n'a jamais été au détriment des paroisses environnantes, bien au contraire. Et pourquoi se dénigrer ainsi?

A chaque électeur de donner son vote pour le candidat qu'il croit le plus digne de nous représenter pour chaque paroisse selon son importance et ses besoins. C'est ce que je ferai humblement le jour de la votation. Que chacun fasse de même.

Merci, M. le Directeur. J'espère qu'on ne m'obligera pas à revenir à la charge.

Votre très dévoué,

J.-A. ETHIER, ptre, curé.

Monsieur le Directeur,

Un nouveau journal canadien-français existe à Morinville, organe de M. W. Gariépy, candidat libéral d'Edmonton pour représentation locale du district de St-Albert, échevin en vue de la belle ville d'Edmonton.

Pauvre M. le Rédacteur! Vous n'avez pas salué ce nouveau confrère dans votre dernier numéro, comme le journal le plus admirable qui se soit jamais édité! Mais je comprends et je ne vous en veux pas. Sans doute que comme à nous, le coeur vous a soulevé en lisant les trivialités et platitudes de ce fameux Progrès!!

Hélas! et vous ne voulez pas reconnaître comme confrère, ce journal. Eh bien! Monsieur! vous avez raison! C'est une vraie honte pour tout homme respectable, qu'il se soit trouvé un Canadien, capable de produire des choses semblables et dire que c'est le journal de W. Gariépy, aspirant à remplir le siège, au parlement, pour St-Albert!! C'est à lui, il l'envoie pour rien à tout le monde.

Il a beau dire à cette heure dans ses discours qu'il ne veut pas faire de personnalités! Il a son "Progrès" pour faire cela le plus grossièrement possible. Il ne s'aperçoit pas, dirait-on, qu'il crache par là à la figure de tous les honnêtes gens du district, qu'ils soient pour lui ou non? Il n'a pas l'air de se douter qu'il vous insulte, gens d'Edmonton, lui l'échevin en vue, qui peut dire et faire des bêtises semblables et après monter sur les estrades, se faire sans tâche, prendre le programme libéral de Rutherford, et pendant une heure nous débiter, sur le même ton endormant, qu'il veut faire ceci, qu'il veut faire cela,

Suite à la page 6.

FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST

# "TROP TARD"

No. 8

IV.—(Suite.

blanchissaient, cédant la place aux premiers rayons du soleil qui semblait sortir du sein empourpré de la Loire. Les fils de la Vierge se balançaient aux branches; les oiseaux berçaient mélodieusement leur couvée encore endormie; une cloche grêle tintait l'Angelus; tous les cantiques de la première heure vibraient dans l'atmosphère.

Le matin a un caractère d'austérité solennelle; c'est l'instant où se calment les orages de l'âme, qui se sent effleurée par je ne sais quel souffle limpide et pur. — Alors, le nom de Félix revint tout à coup à la pensée de M. de Courvol, avec une insistance poignante; il descendit au fond de lui-même et se dit qu'aucune préméditation n'avait amené son aveu à madame d'Aubray, mais qu'en faisant un pas de plus, il se rendait coupable d'une odieuse trahison. La femme de son ami ne devait-elle point lui être sacrée? — D'ailleurs Suzanne ne l'aimait plus. Son émotion n'avait été que de la surprise et du dédain: Il était mortellement triste en réfléchissant ainsi; mais la résolution de fuir le danger dominait le reste.

En ce moment il aperçut dans les sinuosités de l'avenue, une forme féminine dont les vêtements ondoyaient au vent; sa sagesse matinale s'évanouit comme par enchantement dès qu'il eut reconnu Suzanne, et, sautant par la fenêtre, il courut à elle sans savoir comment il l'aborderait, ni ce qu'il allait lui dire.

Elle marchait absorbée en elle-même comme une somnambule; mais elle devina d'intuition la présence de Gaston, car avant qu'il l'eût rejointe, elle s'arrêta et tourna la tête de son côté.—Ils se regardèrent, sans mot dire, effrayés du changement que cette brûlante veille avait produit en eux.

—Pourquoi êtes-vous ici? demanda Suzanne.

—Et vous? répliqua Gaston.

Elle était enveloppée d'un peignoir qui la garantissait mal du froid extérieur et d'un frisson nerveux. Ses dents claquaient.

—Rentrez! vous vous rendrez malade.

—Qu'importe?

Gaston ramena les plis de son châle autour d'elle ,et elle se laissa faire comme un enfant.

—Pardonnez-moi, Suzanne. Pardonnez-moi mes torts passés et ma démence d'hier. Voilà ce que je voulais dire. Votre coeur est fermé pour moi, ajouta-t-il à voix basse, et je vois trop que mon désespoir n'y peut rien.

—L'amour ne se recommence pas et rien ne se répare, dit-elle. Tous deux nous sommes punis... vous d'avoir aimé trop tard...

Il attendit en vain qu'elle achevât.

—Un peu de pitié seulement, Suzanne, dites-moi que vous ne me haïssez pas. C'est tout ce que je vous demande, et je serai à genoux toute ma vie pour vous remercier. Si vous aviez une idée de cette souffrance que j'endure, jé vous jure que vous me tendriez la main, dût-il vous en coûter beaucoup.

—Vous parlez de souffrir? C'est que vous ne savez pas alors ce que j'ai éprouvé, quand il a fallu vous rendre la liberté d'être heureux. Quant à vous haïr aujourd'hui, rassurez-vous. N'avez-vous pas prévu autrefois l'indifférence pire que la haine? Elle est venue. Je ne vous reproche rien, continua-t-elle en l'interrompant du geste. Vous ne m'aviez fait aucune de ces promesses qui engagent. Votre tort a été de jeter à un autre le coeur dont vous ne vouliez plus, et encore ne puis-je me plaindre, puisque c'est à l'excès de votre mépris que j'ai dû le courage de vivre.

Elle évoquait avec force le souvenir de l'abandon de Gaston pour conjurer l'attrait fatal de l'heure présente. Mais M. de Courvol fut souverainement habile. Loin de chercher à se disculper, il insista encore sur l'indignité de sa conduite passée, s'accusant avec véhémence afin de pouvoir dire ensuite:

—Nous étions dans ce temps-là deux enfants qui jouaient avec ce qu'ils ne pouvaient comprendre: c'est d'aujourd'hui que je me connais moi-même. Je n'ai pas su vous sacrifier alors une chimère de gloire. Me voici prêt à jeter à vos pieds toutes les brillantes réalités de la vie. Je ne crois plus à rien, pas même à l'honneur, auquel j'ai failli en vous faisant connaître tout ce qui devait rester enseveli à jamais. Il n'y a plus au monde que nous. Avez-vous le droit, aurez-vous la force de dire à un homme qui vous adore: "Je ne veux pas que vous m'aimiez?"

—Et vous, s'écria-t-elle avec une explosion de colère contre sa propre faiblesse, quel droit avez-vous de venir ainsi m'enlever mon repos? Qui suis-je moi-même pour que votre voix ait gardé le secret d'égarer ma pensée?

C'était là un aveu. Gaston en profita. Tout ce que la jeunesse, l'enthousiasme, la fièvre, peuvent dicter de persuasif et de délirant, il le trouva pour lui démontrer que la liberté du coeur est inaliénable, que la passion a ses immuables franchises, qu'elle peut se rire éternellement des jougs factices qu'on cherche à lui imposer, que le crime serait de repousser le bonheur qui vient à vous.

Et elle l'écoutait incrédule et fascinée; les instants s'écoulaient. Le soleil dissipait les petits nuages floconneux qui l'avaient enveloppé jusque-là; les pelouses, les arbres, se paraient d'un vert étincelant; les abeilles commençaient leur tâche bourdonnante; des voiles semblaient se déchirer et tomber de toutes parts à l'horizon. Et une honte inexprimable s'empara de Suzanne lorsqu'elle se sentit surprise par ce réveil de toutes les choses de Dieu.

—Vous partirez, dit-elle comme en sortant d'un songe.

—Pas avant de vous avoir revue.

—Ecoutez, dit Suzanne, il y a au monde un homme que je choisirais encore si, jeune fille aujourd'hui, je pouvais disposer librement de mes affections. Je l'outrage en restant ici.

—Osez dire que vous êtes heureuse avec cet homme? s'écria Gaston hors de lui.

—Oui! fit-elle en lui jetant ce mensonge avec énergie.

—Vous avez raison, je partirai. Demain, je serai devenu un étranger pour vous.

Il espérait une dernière parole de compassion:

—Suzanne, m'avez-vous aimé?

Son regard fut plus éloquent que toutes les réponses.

—Que Dieu me pardonne de m'en être trop souvenue. Je puis bien vous le dire, puisque nous ne devons nous revoir jamais.

Aurait-elle parlé de la sorte si elle eût désiré sincèrement qu'il s'éloignât? Gaston ne le crut pas. D'un mouvement rapide comme l'éclair, il la saisit dans ses bras et la serra contre sa poitrine.

Cette étreinte résumait toutes les sensations tumultueuses contre lesquelles il se débattait depuis vingt-quatre heures.

—Vous me tuez!

Un cri d'angoisse le rappela à lui-même; il la laissa retomber à terre et recula de deux pas.

—Vous reverrai-je?

Il restait devant elle si suppliant et si resolu tout à la fois, qu'elle n'osa refuser.

—Ce soir... dans votre atelier. ... Viendrezvous?.. Dites que vous viendrez!

Ce ne fut qu'un signe de tête imperceptible qu'elle fit en s'enfuyant.

Dans quelle alternative de joie, de tourment, d'impatience, Gaston passa cette journée! Ceux-là seuls le comprendront qui ont aimé d'un de ces amours que l'inquiétude irrite, que la raison combat, d'un amour d'autant plus impérieux et plus irrésistible qu'il est coupable et défendu. La revoir devant sa famille, lui parler froidement, se reprendre vis-à-vis d'elle aux banalités de tous les jours, lui parut au-dessus de ses forces. Il alla passer la journée au Roches, dans le cadre poétique où s'était renoué d'une façon si inespérée le roman fermé jadis. Il revit lentement, avec la dévotion qu'on apporte à un pèlerinage, tous les lieux qu'ils avaient la veille traversés ensemble. Elle avait laissé sur une table de la laiterie rocaille un gros bouquet de fleurs des champs, cueillies, en se promenant avec lui. Dans l'air imprégné de leur parfum léger, des paroles d'amour semblaient flotter encore.

Gaston resta une heure les lèvres collées sur ce bouquet, évoquant mille souvenirs et mille espérances pour se distraire du malaise moral qui envahissait par moments la meilleure et la plus loyale partie de lui-même. Ce malaise se secouait sans grand'peine; il n'est pas dans la nature humaine d'avoir des remords au moment même de la faute. C'est lorsque la réaction se fait, lorsque l'illusion qui nous berçait est réduite à néant, que l'on regrette!

Le jour baissait; quelques heures le séparaient encore de celle du rendez-vous; il reprit le chemin de Vallombre presque épouvanté de son bonheur, et n'osant plus y croire à mesure qu'approchait le temps où il devait se réaliser.

Ses pressentiments ne le trompaient pas: à l'entrée du parc, il rencontra madame de Vallombre.

—Eh bien! lui dit-elle, vous nous trouvez dans un grand émoi.

—Qu'est-il arrivé?

—Oh! un accident qui n'aura pas de suites graves, j'espère, mais qui survient bien mal à propos...

—Madame d'Aubray...

Gaston prononça malgré lui le seul nom qui fut dans sa pensée, car tout le reste du genre humain eût péri sous ses yeux, qu'il s'en serait médiocrement soucié d'ailleurs.

—Il vient d'arriver une dépêche d'Etretat, où est M. d'Aubray, comme vous savez. Sa soeur a fait une chute de voiture. Elle a je ne sais quoi de rompu ou de contusionné. Suzanne n'a pas pris le temps de donner les détails. Leur retour est indéfiniment retardé.

—Ah! fit M. de Courvol avec un soupir de soulagement.

—Croiriez-vous qu'au reçu de cette dépêche ma fille a déclaré vouloir partir sur l'heure?. Sa belle-soeur sera remise quand elle arrivera. Mais j'ai eu beau lui répéter, elle m'a opposé cette obstination calme qui est dans son caractère, et la voici en route pour la Normandie, seule, avec sa femme de chambre, car elle n'a pas même permis que M. de Vallombre l'accompagnât. Que dites-vous de cette folie? pour ma part, j'en suis exaspérée!

Dans sa volubilité et son étourderie, elle ne songea pas à remarquer la physionomie bouleversée de Gaston et parla longtemps encore, quoiqu'il n'entendit plus rien.

Sans avoir conscience de ce qu'il faisait, M. de Courvol rentra dans sa chambre. Là ses idées, un instant suspendues, sortirent peu à peu du chaos où les avait plongées la nouvelle qu'on venait de lui apprendre. Le premier objet qui le frappa fut un petit billet plié en triangle et cacheté au chiffre de madame d'Aubray. Ce billet, posé sur la cheminée, semblait lui promettre la solution d'une énigme: il le prit et le tint longtemps, sans oser l'ouvrir, sentant bien que tout était fini.

D'abord il ne vit rien... les lignes fourmillaient confuses, tremblotées, illisibles; on devinait qu'elles avaient été tracées en hâte. Cà et là, l'encre pâlie, délayée, attestait une tache de larme:

"Je trompe tout le monde ici. Personne ne m'appelle... personne ne m'attend... mais je ne peux plus vous revoir...

"Mon refuge contre moi-même, je dois aller le chercher auprès de celui qui patiemment et à force de tendresse a créé la femme que vous prétendez aimer. Vous n'auriez jamais aimé Suzanne. Eh bien, Suzanne est morte, emportant avec elle ce culte qu'elle avait voué à un être idéal et votre présence a le pouvoir de la faire tressaillir dans son tombeau. Mais il faut renoncer à l'impossible, à l'inconnu, à l'inaccessible, à tout ce que représentait pour vous madame d'Aubray"

V

Un des penseurs de notre époque a écrit: "Du moment que l'amour furtif est avoué, il est com-

(A suivre au prochain numéro.)

# PROCLAMATION

# DISTRICT ELECTORAL D'EDMONTON

AVIS PUBLIC est ici donné, aux Electeurs du District sus mentionné, qu'en obéissance à l'ordonnance de Sa Majesté adressée à moi et portant la date du 26ème jour de Février, 1909, je requiers la présence des dits Electeurs à la Chambre du Conseil, Hotel de Ville, dans la Cité d'Edmonton, le 15ème jour du mois de Mars de l'année 1909, de midi à 2 heures de l'après-midi, aux fins de nommer des candidats pour les représenter à l'Assemblée Législative de la Province d'Alberta; et que, au cas ou un poll sera demandé et permis selon la manière prescrite par la loi, tel poll sera ouvert le 22ÈME JOUR de MARS de l'année 1909 de HUIT HEURES DU MATIN A SIX HEURES DE L'APRÈS-MIDI dans chacune des Divisions de Vote, ainsi qu'il est dit ci-dessous :

District No 1.—Commençant à l'intersection de la frontière nord de la ville et de la rue Pace; au sud de la rue Pace jusqu'à l'avenue Alberta; de ce point à l'est jusqu'à l'intersection de la Première rue, au sud jusqu'au Rat Creek; de ce point vers l'est, le long du boulevard Norwood jusqu'à la rue Carey, au nord le long de la rue Carey, suivant une ligne directe vers la frontière nord de la ville; alors vers l'ouest le long de la frontière nord jusqu'au point de départ. Bureau de vote au Hall Caledonian, au-dessus du Magasin Caledonian.

District No 2. — Commençant au coin de la rue Carey et du Boulevard Norwood, et allant vers l'est le long du Boulevard Norwood jusqu'à l'avenue du Gouvernement, de ce point vers le sud, en suivant cette avenue jusqu'à la rue Morris, vers l'est jusqu'à la rivière Saskatchewan en suivant une ligne continuant la rue Morris; de ce point vers l'est le long de la rive nord de la rivière jusqu'à la frontière est de la ville; de ce point au nord, le long de la frontière est jusqu'à la frontière nord de la ville, alors de ce point vers l'est le long de la frontière nord jusqu'à un point directement opposé à la rue Carey. Bureau de vote à la résidence de M. Elliot, 323 rue Kennedy.

District No 3. — Commençant à l'intersection de l'avenue Namayo et du boulevard Norwood; de là au sud le long de l'avenue Namayo jusqu'à la rue Ross, de là, à l'est le long de la rue Ross jusqu'à l'avenue Gouvernement; de là au nord, le long de l'avenue Gouvernement jusqu'au boulevard Norwood; de là à l'est le long du boulevard Norwood jusqu'à l'avenue Namayo. Bureau de vote 1612 avenue Syndicate.

District No 4. — Commençant au coin de l'avenue Gouvernement et de la rue Ross; de là au sud le long de l'avenue Gouvernement jusqu'à la rue Morris; de là à l'ouest le long de la rue Morris jusqu'à l'avenue Namayo; de là au nord, le long de l'avenue Namayo, jusqu'à la rue Ross; de là à l'est le long de la rue Ross jusqu'au point de départ. Bureau de vote au magasin, coin de la Kinistino et de la McCauley.

District No 5. — Commençant au coin de l'avenue Morris; de là à l'ouest le long de la rue Morris jusqu'à l'avenue Namayo; de là au sud le long de l'avenue Namayo jusqu'à la rue Clark, de là, à l'est le long de la rue Clark jusqu'à l'avenue Syndicate, de là au nord, le long de l'avenue Syndicate jusqu'au point de départ. Bureau de vote 24 rue Griesback.

District No 6. — Commençant au coin de la rue Clark et de l'avenue Syndicate; de là au sud le long de l'avenue Syndicate jusqu'à la rue Boyle, de là à l'ouest le long de la rue Boyle jusqu'à l'avenue Namayo, de là au nord le long de l'avenue Namayo jusqu'à la rue Clark; de là à l'est le long de la rue Clark jusqu'à l'avenue Syndicate. Bureau de vote à la résidence de S. J. Eccles, 458 rue Isabella.

District No 7. — Commençant au coin de l'avenue du Gouvernement et de la rue Morris, de là au sud, le long de l'avenue Gouvernement jusqu'à la rue Boyle; de là à l'ouest le long de la rue Boyle jusqu'à l'avenue Syndicate, de là au nord, le long de l'avenue Syndicate jusqu'à la rue Morris, de là à l'est le long de la rue Morris jusqu'à l'avenue Gouvernement. Bureau de vote à la résidence de J. K. Cass, 626 Isabella.

District No 8. — Commençant au coin de la rue Boyle et de l'avenue Syndicate; de là à l'ouest le long de la rue Boyle, jusqu'à l'avenue Namayo; de là au sud le long de l'avenue Namayo jusqu'à la rue Bellamy; de là à l'est le long de la rue Bellamy jusqu'à l'avenue Syndicate; de là au nord le long de l'avenue Syndicate jusqu'au point de départ. Bureau de vote au Hall Killar.

District No 9. — Commençant au coin de la rue Bellamy et au coin de la rue Bellamy et de l'avenue Syndicate et allant vers l'ouest le long de la rue Bellamy jusqu'à l'avenue Namayo; de là au sud le long de l'avenue Namayo jusqu'à l'avenue Jasper; de là vers l'est en suivant l'extension de l'avenue Jasper jusqu'à l'avenue Syndicate; de là au nord le long de l'avenue Syndicate jusqu'au point de départ. Bureau de vote, Hall du German Club.

District No 10. — Commençant au coin de la rue Boyle et de l'avenue Gouvernement; de là à l'ouest le long de la rue Boyle jusqu'à l'avenue Syndicate; de là au sud le long de l'avenue Syndicate jusqu'à l'avenue Jasper; de là à l'est, jusqu'au point d'intersection de la route Milner et de l'extension de l'avenue Jasper; de là au sud ouest le long de la dite route, jusqu'au sommet de la colline; de là dans une direction est, le long de la crête de la colline, jusqu'à la frontière nord de la division 11; de là à l'ouest le long de la dite frontière jusqu'à l'avenue Gouvernement; de là à l'est le long de l'avenue Gouvernement jusqu'au point de départ. Bureau de vote, 248 rue Bellamy.

District No 11. — Commençant au coin de la rue Clark et de l'avenue Gouvernement; de là vers le sud, le long de l'avenue Gouvernement jusqu'à la rivière Saskatchewan; de là à l'est et au nord le long de la rivière jusqu'à un point directement opposé à la rue Morris; de là à l'ouest selon une ligne directe avec la rue Morris, au coin de la rue Morris et de l'avenue Gouvernement; de là au sud le long de l'avenue Gouvernement, jusqu'à la rue Clark. Bureau de vote à la résidence de M. Lentz, 230 rue Richard.

District No 12. — Commençant à l'intersection des avenues Namayo et Jasper, allant à l'est, le long de l'extension de l'avenue Jasper jusqu'à l'avenue Gouvernement; de là au sud le long de l'avenue Gouvernement jusqu'à la rivière Saskatchewan; de là en suivant la rivière à l'ouest jusqu'à un point situé en face l'avenue Namayo; de là au nord jusqu'au point de départ. Bureau de vote à l'ancien hall d'Immigration.

District No 13. — Commençant au coin de la Première rue et du Boulevard Norwood, et allant au sud le long de la Première rue jusqu'à la rue Sutherland; de là, à l'est le long de la rue Sutherland jusqu'à l'avenue Namayo; de là au nord le long de l'avenue Namayo jusqu'au boulevard Norwood; de là à l'ouest jusqu'à la première rue. Bureau de vote 949 avenue Fraser.

District No 14. — Commençant au coin de l'avenue Namayo et de la rue Sutherland; de là à l'ouest le long de la rue Sutherland jusqu'à la Première rue, de là au sud le long de la Première rue jusqu'à la voie du C. N. R.; de là à l'est le long du C. N. R., jusqu'à l'avenue Namayo, de là au nord le long de l'avenue Namayo jusqu'au point de départ. Bureau de vote 40 avenue Woodsworth.

District No 15. — Commençant au coin des rues Clara et Première ,et allant au nord le long de la Première rue jusqu'à la voie du C. N. R., de là à l'est le long de la voie jusqu'à l'avenue Namayo jusqu'à la rue Clara; de là à l'ouest le long de la rue Clara jusqu'au point de départ. Bureau de vote 861 Première rue.

District No 16. — Commençant au coin des rues Elisabeth et Première; de là au nord le long de la Première rue jusqu'à la rue Clara; de là à l'est le long de la rue Clara jusqu'à l'avenue Queen; de là au sud, le long de l'avenue Queen jusqu'à la rue Elisabeth; de là à l'ouest le long de la rue Elisabeth jusqu'à la Première rue. Bureau de vote 819 Première rue.

District No 17. — Commençant à l'intersection des avenues Namayo et Jasper, allant à l'ouest jusqu'à l'avenue Queen; de là au nord le long de l'avenue Queen jusqu'à la ru Clara; de là à l'est le long de la rue Clara jusqu'à l'avenue Namayo, de là au sud le long de l'avenue Namayo jusqu'au point de départ. Bureau de vote, Chambres du Conseil.

District No 18. — Commençant au coin des avenues Jasper et Queen et allant vers l'est jusqu'à l'intersection de l'avenue Jasper et de la Première rue; de là au nord le long de la Première rue jusqu'à la rue Elisabeth; de là à l'est le long de la rue Elisabeth jusqu'à l'avenue Queen; de là au sud le long de l'avenue Queen jusqu'au point de départ. Bureau de vote: Edmonton Fur and Hide Co., avenue McDougall.

District No 19. — Commençant à un point sur la rive nord de la Saskatchewan en face l'avenue Namayo, et allant vers l'ouest le long de la rive nord, jusqu'au pont; de là suivant la voie du chemin de fer à l'ouest jusqu'où elle traverse la Première rue; de la au nord le long de la Première rue jusqu'à l'avenue Jasper; de là à l'est le long de l'avenue Jasper jusqu'à l'avenue Namayo; de là au sud le long de l'avenue Namayo jusqu'au point de départ. Bureau de vote 340 Jasper Est.

District No 20. — Commençant à un point sur la rive nord de la rivière Saskatchewan opposé à la quatrième rue et allant au nord le long de la Quatrième rue jusqu'à l'avenue Saskatchewan; de là à l'est le long de l'avenue Saskatchewan jusqu'à la troisième rue; de là au nord le long de la Troisième rue jusqu'à l'avenue Hardisty; de là à l'est le long de l'avenue Hardisty jusqu'à la Première rue; de là au nord le long de la Première rue jusqu'à la voie ferrée; de là en suivant la voie ferrée jusqu'au pont; de là allant au sud-ouest, le long de la rive nord de la Saskatchewan jusqu'au point de départ. Bureau de vote: office Campbell and Ottewell.

District No 21. — Commençant à l'intersection de la Quatrième rue et de l'avenue Saskatchewan allant à l'est le long de l'avenue Saskatchewan jusqu'à la Troisième rue; de là au nord, le long de la Troisième rue jusqu'à l'avenue Hardisty; de là à l'est le long de l'avenue Hardisty jusqu'à la Première rue; de là au nord le long de la Première rue jusqu'à l'avenue Jasper; de là à l'ouest le long de l'avenue Jasper jusqu'à la quatrième rue, au point de départ. Bureau de vote, 554 Deuxième rue.

District No 22. — Commençant à l'intersection de l'avenue Jasper et de la Quatrième rue; de là allant au nord le long de la quatrième jusqu'à l'avenue McKenzie, de là à l'ouest le long de l'avenue McKenzie, jusqu'à la sixième rue jusqu'à l'Avenue Jasper; de là à l'est le long de l'avenue Josper jusqu'au point de départ. Burau de vote, Bloc Frasır, Deuxième rue.

District No 23. — Commençant au coin de l'avenue MacKenzie et de la Première rue, de là à l'ouest de l'avenue MacKenzie à la Quatrième rue; de là au sud le long de la Quatrième rue à l'avenue Athabasca; de là à l'est le long de l'avenue Athabasca à la Première rue; de là au nord de la Première rue au point de départ. Bureau de vote au No 717 Deuxième rue.

District No 24. — Commençant à l'intersection de la Quatrième rue et de l'avenue Jasper, allant à l'ouest le long de l'avenue Jasper, à la Septième rue; de là au nord le long de la Septième rue à l'avenue MacKenzie; de là à l'est le long de l'avenue Mackenzie à la Quatrième rue; de là au sud le long de la Quatrième rue au point de départ. Bureau de vote au 619 de la cinquième rue.

District No 25. — Commençant à l'intersection de la 6ème rue et de l'avenue Jasper, de là au nord le long de la Sixième rue à la MacKenzie; de là à l'ouest de l'avenue MacKenzie à la Onzième rue; de là au sud le long de la Onzième rue à l'avenue Jasper; de là à l'est le long de l'avenue Jasper au point de départ. Bureau de vote au No 745 de l'avenue Jasper Ouest.

District No 26. — Commençant à l'intersection de la Onzième rue et de l'avenue Jasper, allant à l'ouest le long de l'avenue Jasper, à la Vingt-unième rue; de là au nord, le long de la 21ème rue aux voies du C. N. R.; de là à l'est, le long des voies du C. N. R. à la 16ème rue; de là au sud le long de la 16ème rue à l'avenue MacKenzie; de là à l'est le long de l'avenue Mackenzie à la 11ème rue; de là au sud, le long de la 11ème rue au point de départ. Bureau de vote au 543 de la 13ème rue.

District No 27. — Commençant à un point de la rive nord de la rivière Saskatchewan, directement opposé au pied de la 12ème rue et allant de là en droite ligne à l'intersection de la 12ème rue et de l'avenue Saskatchewan; de là, au nord, le long de la 12ème rue à l'avenue Jasper; de là à l'ouest le long de l'avenue Jasper à la 23ème rue; de là au sud, en ligne droite le long de la 23ème rue à la rive nord de la rivière Saskatchewan; de là à l'est le long de la rive nord de la rivière Saskatchewan, au point de départ. Bureau de vote 530, 12ème rue.

District No 28. — Commençant à un point de la rive nord de la rivière Saskatchewan directement opposé au pied de la 8ème rue et allant en ligne droite au nord le long de la 8ème rue à l'avenue Jasper; de là à l'ouest le long de l'avenue Jasper à la 12ème rue; de là au sud, le long de la 12ème rue en ligne droite jusqu'à la rive nord de la rivière Saskatchewan; de là à l'est, le long de la rive nord de la rivière Saskatchewan au point de départ. Bureau de vote, 455 Dixième rue.

District No 29. — Commençant au point de la rive nord de la rivière Saskatchewan opposé au pied de la sixième rue; allant au nord, en ligne droite le long de la sixième rue jusqu'à l'avenue Jasper; de là, à l'ouest, le long de l'avenue Jasper à la 8ème rue, de là, au sud, le long de la 8ème rue en ligne droit jusqu'à la rivière Saskatchewan; de là, à l'est, le long de la rive nord de la rivière au point de départ. Bureau de vote, 524 avenue Jasper Est.

District No 30. — Commençant au point de la rive nord de la rivière Saskatchewan, opposé au pied de la 6ème rue, allant au nord, en ligne droit, le long de la 6ème rue jusqu'à l'avenue Jasper; de là à l'est le long de l'avenue Jasper à la 4ème rue, de là, au sud, le long de la 4ème rue, en ligne droite, à la rive nord de la rivière Saskatchewan; de là, au nord le long de la rive de la rivière Saskatchewan, au point de départ. Bureau de vote, coin sud-ouest de la 4ème rue et de l'avenue Jasper.

District No 31. — Commençant au coin de l'avenue Churchill et de la 3ème rue, de là à l'ouest le long de l'avenue Churchill à la 4ème rue; de là, au sud, le long de la 4ème rue en ligne droite jusqu'à l'avenue Mackenzie; de là à l'est le long de l'avenue Mackenzie à la 1ère rue, de là, au nord le long de la 1ère rue au point de départ. Bureau de vote, 1032, 1ère rue.

District No 32. — Commençant au coin, de la 1ère rue et de l'avenue Churchill et allant au nord le long de la 1ère rue jusqu'à l'avenue Alberta; de là, à l'ouest, le long de l'avenue Alberta jusqu'à 21ème rue; de là, au sud, le long de la 21ème rue à la voie ferrée du C. N. R.; de là à l'est le long de la voie ferrée du C. N. R., jusqu'à la 16ème rue, de là, au sud de la 16ème rue jusqu'à l'avenue Mackenzie; de là à l'est, le long de l'avenue Mackenzie jusqu'à la 4ème rue; de là en ligne droite au nord le long de la 4ème rue jusqu'à l'avenue Churchill; de là, à l'est le long de l'avenue Churchill jusqu'au point dé départ. Bureau de vote au coin sud-ouest de la 4ème rue et de l'avenue Nelson.

District No 33. — Commençant au point de la rive nord de la rivière Saskatchewan à l'extrémité sud-ouest de la ville; de là au nord le long de la limite ouest de la ville; de là, à l'est le long de la limite nord de la ville à la rue Pace; de là, au sud, le long de la rue Pace à l'avenue Alberta; de là à l'ouest le long de l'avenue Alberta à la 21ème rue; de là au sud, le long de la 21ème rue à la rive nord de la rivière Saskatchewan; de là, suivant la rive de la rivière Saskatchewan dans la direction de l'ouest jusqu'au point de départ. Bureau de vote au magasin du coin du chemin de St-Albert et de la route de Stony Plain.

**Et de plus, le 29ème jour de mars 1909, à mon bureau, 608 Deuxième rue, Edmonton, j'ouvrirai les boîtes de vote, additionnerai les voix données aux différents candidats, et déclarerai élus, les deux candidats ayant la majorité des voix. De cela on est prié de prendre avis, et d'agir en conséquence.**

**Donné de ma main, à Edmonton, ce 5ème jour de mars en l'année 1909.**

W. J. IBBOTSON, Officier Rapporteur.

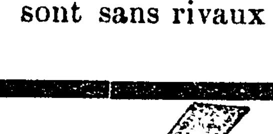




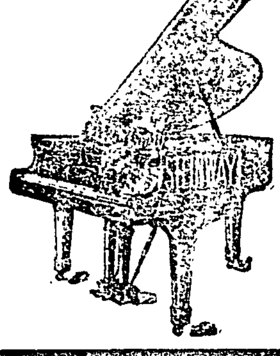










# LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue, Tel. 1675.

ABONNEMENT — Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

JEUDI 11 MARS 1909.


## L'oeuvre du Gouvernement Rutherford

Après trois ans et demie d'existence, le gouvernement Rutherford se présente devant le peuple et lui demande le renouvellement de son mandat.

Il suffit de jeter un coup d'oeil rapide sur la situation présente de la Province, pour se rendre compte du progrès énorme accompli en si peu de temps, et de la part considérable du Gouvernement dans ce progrès.

En 1905, au moment où le parlement fédéral vota le "bill" d'autonomie de l'Alberta et de la Saskatchewan, notre province n'avait, à proprement parler, aucune existence politique réelle. Le district d'Alberta, comme le reste des Territoires, vivotait tant bien que mal, tiraillé entre l'influence restreinte du gouvernement local et le bon vouloir des autorités fédérales.

L'organisation des vieux Territoires en provinces a comme infusé une vie nouvelle aux plaines de l'Ouest. Laissée, depuis 1905, comme la province voisine de l'Est, à la direction et sous le contrôle absolu d'hommes du "pays," connaissant à fond ses besoins comme ses ressources, l'Alberta a depuis pris une envolée qui l'a amenée à l'état prospère où nous la trouvons maintenant, et qui promet de la placer dans un avenir prochain, au premier rang des provinces canadiennes.

Mais, si le progrès accompli en ces dernières années, et dont nous sommes si justement fiers aujourd'hui, a sa source dans le "bill" d'autonomie, il faut reconnaître qu'il a eu aussi de puissants facteurs dans les hommes auxquels on avait confié la direction du nouveau gouvernement.

Sans grande expérience des affaires publiques, le Cabinet Rutherford sut inaugurer pourtant, dès le début, une politique aussi large et entreprenante que prudente et sage.

Depuis, à mesure que le Gouvernement s'est senti plus fort, plus sûr de lui-même et plus sûr aussi de l'appui de la province, nous avons vu sa politique devenir de plus en plus vaste, nous pourrions dire de plus en plus radicale, dans la meilleure acception du mot. Nous l'avons vu prendre invariablement le parti de l'ouvrier, du mineur, du cultivateur, contre les exigences ou la tyrannie des syndicats ou des gros capitalistes: il s'est fait le champion de la cause du peuple contre les "trusts," auparavant tout puissants.

L'ouvrier et le mineur lui sont redevables de lois protégeant leur travail ("Mechanic's Lien Act") et secourant leur famille en cas d'accident fatal ("Compensation Act,") et le fermier lui doit les tribunaux de districts répandant la justice jusque dans les coins les plus reculés de la Province.

La Province toute entière lui doit d'avoir annihilé le "trust" du bois de construction, d'avoir brisé le monopole du C. P. R., et d'avoir, par trois années d'administration honnête et économique, rendu possible le vaste projet de chemins de fer récemment formulé.

Le Gouvernement peut se présenter devant les électeurs de la Province sans la moindre crainte: il a un "record" qui suffirait à assurer la réélection d'hommes moins populaires que M. Rutherford et ses collègues.

## Les conventions liberales et la victoire prochaine

Les conventions libérales qui se tiennent à travers toute la province sont un des meilleurs indices pour laisser deviner l'état d'esprit de la grande majorité des électeurs devant la lutte électorale.

De nombreux rapports ont déjà été reçus, et il appert, généralement, ce fait particulier, que moins encore qu'une lutte entre libéraux et conservateurs, les élections sont envisagées comme une manifestation de confiance et de sympathie au Gouvernement Rutherford.

De Cardston à la Rivière La Paix et de Vermillon à Banff, la politique de gouvernement par un seul parti comptait d'enthousiastes partisans; l'expérience politique faite durant la première législature d'Alberta, a contribué puissamment à fortifier ces hommes de bon sens dans leur conviction.

La sollicitude de la Chambre à l'égard des pionniers, sa promptitude à satisfaire leurs besoins, et surtout sa merveilleuse politique de chemins de fer, qui doit infuser la vie partout, en un mot son labeur fécond de quatre années, a rallié à cette façon d'envisager l'administration des affaires publiques, tous les colons venus, depuis 1905, s'établir dans nos prairies.

D'ores et déjà, on peut légitimement espérer pour la nouvelle Législature, une absence aussi complète d'opposition et, en raison directe, un travail non moins avantageux pour la prospérité de la Province et de tous ses habitants.

## Un pas vers l'autonomie

**Création d'un département d'affaires étrangères à Ottawa.**

Depuis la Confédération des provinces canadiennes, une lacune existait dans le gouvernement fédéral, qui vient d'être comblée par la création récente d'un département des affaires étrangères à Ottawa.

Jusqu'alors, en effet, nous n'avions en Canada aucun organe gouvernemental, avec qui le gouvernement des Etats-Unis pût communiquer directement. Un message d'un département fédéral de Washington à un département fédéral d'Ottawa devait suivre une filière longue et compliquée: passer du secrétariat d'état à l'ambassadeur britannique, de celui-ci au ministère des affaires étrangères, puis au ministre des colonies, qui le transférait au Gouverneur Général du Canada.

C'était aussi long, qu'illogique, étant donné notre progrès dans l'autonomie, et c'est pourquoi l'innovation, ne surprendra personne et remplira d'un légitime orgueil tous les patriotes.

Ce nouveau service, que l'on prédit devoir se muer rapidement en un ministère des affaires étrangères, aura dorénavant à s'occuper de toutes nos relations extérieures, y compris le gouvernement impérial.

C'est l'évolution naturelle de notre avancement, au point de vue de notre autonomie et de nos relations avec les nations étrangères. c'est le résultat rationnel de la politique libérale qui, depuis douze ans, ne perd pas une occasion de nous affirmer dans le monde comme nation.

C'est un pas de plus vers notre indépendance nationale.

Il est intéressant de constater par quelles graduations, les libéraux, depuis qu'ils président à nos destinées, ont amené peu à peu nos ministres à se faire nos propres ambassadeurs pour négocier, en notre nom, avec les autres pays. C'était un acheminement patient vers l'innovation d'hier, qui est à son tour l'embryon d'un ministère destiné à compléter le mécanisme de notre gouvernement.

## Le gouvernement et l'agriculture

**Ce que le gouvernement Rutherford a fait pour les agriculteurs**

Au moment où le Gouvernement se présente devant les cultivateurs, **qui forment la pluralité** des habitants de la province, pour leur demander de lui continuer leur confiance, il n'est pas sans intérêt de dire brièvement qu'elle fut la sollicitude du ministère, à l'égard de notre **intéressante classe agricole, durant** ses quatre années de pouvoir.

**La culture est l'industrie la** plus importante d'Alberta et dans l'ordre rationnel des choses, il en **doit être toujours ainsi. La province possède cent millions d'acres de terre fertile, dont la dix**ième partie seule est actuellement en culture. Ce fut la grande préoccupation du gouvernement Rutherford de travailler à augmenter **dans de grandes proportions cet** énorme champ de grain, et, si l'on **considère les législations les plus importantes de la Chambre, on doit constater que toutes procèdent de cette préoccupation primordiale de contribuer à mettre** en valeur notre patrimoine provincial.

**Sous la direction éclairée de l'hon. W. T. Finlay, le département de l'agriculture a entrepris et mené à bien de considérables** travaux:

**Installation de laiteries,** encouragement, dans une large mesure, **de l'industrie du sucre de bette**raves, de l'élevage de la volaille, de la destruction des mauvaises herbes et des loups; subventions aux sociétés et aux expositions agricoles; établissement de stations **expérimentales pour la culture;** assurances sur la grêle, nomination d'une commission d'enquête **sur l'industrie du porc et du boeuf, etc.**

**Pour la seule année 1908, les dépenses de ce département s'élèvent à la somme de $461,434**

**Fort de la confiance témoignée par l'industrieuse population de la campagne, le gouvernement se propose de redoubler de zèle pour l'avancement de l'agriculture dans notre province, durant les quelques années prochaines.**

**Les travaux projetés sont considérables,** il n'y a aucun doute que leur réalisation ne nous mette **promptement à la tête de toutes les autres provinces sous le rapport de l'agriculture progressive.**

## Pointes seches

Après les élections, l'hon. M. Rutherford sera comme auparavant Premier-Ministre de l'Alberta.

Et pour le plus grand bien de la Province....

* * *

**Définition politique. — Indépendant:** "Conservateur qui a honte de son parti, et qui, par amour-propre ou intérêt personnel, n'a pas le courage de se dire libéral."

* * *

**Petites annonces.**—On demande chez Tom. B. Tory, veuve, vivant retirée, à Edmonton, Alberta, un chef, Devra savoir apprêter les canards...

* * *

Quel dommage! M. Ewing est un si bon garçon...

* * *

A la convention conservatrice.

Le président:—Je déclare M. H. A. M... unanimement choisi par cette convention comme candidat conservateur dans la circonscription d'Edmonton...

La Convention: —Hear! hear!

M. H. A.—Je regrette beaucoup, M. le Président, mais il m'est impossible d'accepter: je viens d'offrir mes services au candidat libéral dans la circonscription de P...

Un froid.... Le Président: "Any further nominations?"

* * *

La nouvelle devise du parti conservateur:

"Beaucoup de choisis, mais peu d'élus."

* * *

Cross et McDougall!

* * *

Votons pour les amis de Laurier!...

* * *

Lucien à la Convention: première manche...

**Le Philosophe de St-Albert.**

## LES ELECTIONS DE L'ALBERTA

Les conservateurs reprochent au gouvernement de l'hon. M. Rutherford de faire les élections provinciales d'une manière trop précipitée. Et ils prétendent, naturellement, que cette précipitation n'est qu'une manoeuvre pour prendre les électeurs par surprise.

Il y aurait pourtant une autre raison, que nos adversaires se donnent bien garde de mentionner. L'Alberta est une province essentiellement agricole, sauf dans la région minière du sud. Or, la saison du printemps va s'ouvrir d'un jour à l'autre là-bas.

Des dépêches récentes annonçaient que la neige était complètement disparue et que l'on allait commencer les labours cette semaine dans le sud de la province.

Retarder les élections, c'était s'exposer à les faire faire au moment où la majorité des électeurs eût été occupée aux travaux des semailles, moment où ils n'ont pas une minute à perdre.

Pour éviter ce qui eut été véritablement un très grand inconvénient, l'hon. M. Rutherford a fait dissoudre la législature le jour même de la prorogation de la session et a fixé les élections à trois semaines de là.

Cette explication est, au moins, tout aussi plausible que l'autre et, en outre, elle tient compte des faits réels et patents, tandis que l'autre ne s'appuie que sur des soupçons.

Du "Canada."

# Aux Electeurs du comte de St. Albert



WILFRID GARIEPY

CANDIDAT LIBERAL

Messieurs,

A la demande de plus de quatre cents électeurs de cette division, j'ai consenti à me porter candidat dans la présente élection.

Dès le début je tiens à déclarer que j'ai posé ma candidature après mûre délibération et après consultations personnelles avec un grand nombre des principaux citoyens de ce comté.

Il y a trois ans, sur l'invitation pressante du gouvernement, j'ai laissé le champ libre à Messieurs McKenney et Boudreau en vue de rétablir l'union et l'harmonie dans les rangs du parti. Ce sacrifice que j'ai alors fait généreusement m'assure aujourd'hui de nombreuses et sympathiques adhésions.

J'habite ce pays depuis seize ans, j'y ai passé mes plus belles années, j'en ai vu les débuts difficiles, les développements rapides, je crois en ses ressources infinies et en son avenir grandiose.

Véritable enfant du pays, j'ai toujours été mêlé aux mouvements politiques, éducationels et nationaux opérés parmi nous.

Je m'engage à rendre compte, au moins une fois l'an, dans chaque localité de cette division, de ma conduite parlementaire, si vous me faites l'honneur de m'élire. Avant chaque session, chaque fois que les circonstances l'exigeront, et aussi souvent que vos intérêts le demanderont, je visiterai chaque localité de cette division, je rencontrerai chacun de vous personnellement afin de connaître vos vues sur la politique du jour, d'écouter vos demandes et de juger de vos besoins les plus immédiats.

Mon rêve le plus intime est de vous donner satisfaction et de mériter votre confiance par ma diligence et mon dévouement.

J'appuie le gouvernement Rutherford, me réservant toujours ma liberté d'action quand il s'agira de questions se rapportant directement à ce comté.

Il faut se rappeler que la ligne de démarcation entre les deux grands partis disparaît sensiblement dans nos affaires provinciales. Tous les esprits dirigeants sont d'accord sur les principales mesures d'ordre public. Il s'agit moins de maintenir un parti au pouvoir que d'élire à la chambre d'assemblée les hommes les plus aptes à nous rendre services et à promouvoir nos véritables intérêts.

Le dernier exercice financier pour la province se termine par un surplus de près de soixante et dix mille dollars. Pareil résultat est digne d'éloges, mais je favoriserai à l'avenir une dépense plus grande de l'argent public dans les centres de colonisation. Je recommande un emploi judicieux des fonds publics; pas d'extravagance mais aussi pas de parcimonie.

Je crois à l'augmentation de notre population, par l'addition d'immigrants courageux et progressifs. Mon désir serait de voir toutes nos belles fermes occupées par de laborieux cultivateurs. Les ressources de nos plaines offrent à tous un superbe champ d'opération.

Je demande la construction de routes principales, d'un bout à l'autre du comté, de l'est à l'ouest, du nord au sud, susceptibles d'être utilisées par tous et de servir particulièrement au colon qui débute. Mais aidons le colon en lui donnant de meilleurs chemins et avant de dépenser un centin pour les fins d'immigration, je demande que nous ouvrions les chemins essentiels à la circulation. Il faut au pionnier des routes pour sortir de chez lui.

Ma politique sera toujours de faire faire ces travaux par les gens du comté, sous la direction de gens du comté et pour le bénéfice des gens du comté.

Aucune faveur gouvernementale à d'autres qu'aux électeurs de cette division; mes efforts tendront à l'amélioration de notre sort et je n'épargnerai rien quand il s'agira de notre progrès, et de l'avancement général.

J'approuve en tous points le projet du gouvernement de garantir les débentures des compagnies de chemins de fer qui bâtiront des lignes ou embranchements dans la province, mais je m'assurerai que ce comté obtienne sa part de voies ferrées. Je veux des extensions immédiates dans les parties du comté où la population est la plus dense et le besoin le plus pressant. De plus, je m'objecte à ce que le crédit de la province soit employé au bénéfice de ces grandes corporations à moins que les droits du consommateur soient protégés.

A mon avis le gouvernement devrait se réserver le contrôle des tarifs de fret sur toute ligne construite grâce à cette garantie de débentures et nulle garantie ne devrait être accordée ou même promise à moins que la construction de pareille ligne ou de pareil embranchement ne commence et ne se termine dans un avenir rapproché et déterminé.

Ainsi l'heure est favorable pour obtenir un contrôle dans une certaine mesure sur les élévateurs à grain.

Il appert qu'il est inconstitutionel pour la province d'entreprendre d'opérer elle-même ces élevateurs. S'il en est ainsi, je crois qu'il serait bon de solliciter un amendement à notre constitution nous concédant ce droit important. La question est digne de notre étude. Si les risques financiers inhérents à ce qu'on appelle en anglais les "government owned and controlled elevators" peuvent être réduits à une simple expression, pourquoi nos législateurs ne tenteraient-ils pas de faire faire aux producteurs les profits considérables qui aujourd'hui sont l'apanage de puissants spéculateurs.

Le cultivateur travaille fort et se plaint que ses produits lui rapportent à peine le nécessaire, il souffre surtout de l'absence de marchés favorables.

De meilleurs marchés, voilà le remède aux maux du présent. Avec de bonnes routes sillonnant le comté en tous sens, des voies ferrées traversant les principaux centres, des frais de transport modérés, des élévateurs à la disposition de tous, il y aura plus de facilité pour la vente et les échanges des produits et les cultivateurs ne seront pas réduits à sacrifier leur marchandise à vil prix ou à dépenser en frais de voyages la moitié de ce qu'elle leur rapporte.

L'usage de la ligne de paquebots sur l'Océan Pacifique par suite de la réduction du fret entre Edmonton et Vancouver, faite récemment par le C. P. R. fournit maintenant un débouché avantageux pour les produits de ce pays. Je ne négligerai rien pour que chaque cultivateur de ce comté ait les facilités requises pour profiter de ce nouveau marché et puisse y disposer avec fruit de son beurre, de ses oeufs, de ses légumes, de ses volailles, de son foin et de son grain.

Je seconderai de toutes mes forces la fondation par le gouvernement de ce qu'on appelle en anglais "packing houses" selon les conclusions du rapport fait récemment par la commission nommée pour étudier le projet. Opérés par le gouvernement, ces établissements assureront au producteur des prix plus élevés et plus réguliers et feront cesser un monopole devenu dangereux.

Le cultivateur aurait à son gré l'option de faire affaire soit aux établissements du gouvernement, soit à ceux opérés par des particuliers.

Aussi je suis d'avis que le gouvernement devrait acheter à ses frais des animaux de race et les prêter aux sociétés d'agriculture à des conditions faciles.

Je demanderai que le gouvernement encourage davantage l'industrie laitière de même que l'élevage des volailles. En 1908 les rapports publics nous disent que l'Alberta a fait venir de l'extérieur des oeufs et des volailles pour pour plusieurs centaines de milles dollars. Autant d'argent de dépensé au dehors qui devrait naturellement rester chez nous.

La politique de téléphone du gouvernement est approuvée de tous, mais je voudrais que les abonnés réguliers du téléphone dans les districts ruraux paient un abonnement moins élevé aussitôt que les revenus permettront une diminution du tarif actuel.

Il est raisonnable que la province contrôle et administre ses terrains scolaires. A même le fonds créé par les revenus provenant de cette source, ce serait aider la grande cause de l'éducation que de prêter aux districts d'écoles l'argent requis par eux à un taux d'intérêt très modéré.

L'éducation aura toujours en moi un véritable apôtre. J'approuverai l'augmentation du subside accordé par le gouvernement à l'école élémentaire. Il faut à l'enfant du colon toutes les facilités de s'instruire et de s'armer pour les batailles de la vie.

J'endosse le principe de la loi sur les accidents de travail et j'approuverai toute mesure tendant à garantir le paiement des compensations auxquelles l'ouvrier et sa famille ont droit.

J'approuve en tous points les efforts faits par le Procureur Général en vue de réduire les frais des tribunaux et de faciliter l'audition des procès. Je suis fortement en faveur de la diminution du coût de l'enrégistrement des pièces se rapportant aux immeubles et de la simplification des procédures dans les actions sur hypothèques.

L'heure est arrivée d'insister auprès du gouvernement en vue d'obtenir la construction immédiate dans le comté d'un palais de justice et je promets d'employer à cette fin toute l'influence dont je disposerai.

En terminant, laissez-moi exprimer mon approbation de l'oeuvre accompli par l'administration actuelle et en particulier de l'attitude prise par les Hon. MM. Rutherford et Cross à l'endroit du C. P. R. dans la question des impôts réclamés à cette formidable compagnie.

Vous savez que tout lopin de terre possédé par le C. P. R. sauf quelques exceptions est exempt des taxes d'écoles et de chemins. Ce privilège inéquitable devenu un abus condamnable sans merci, devait cesser à l'expiration d'une époque que nous croyions bien déterminée. Cependant le Conseil Privé a récemment rendu un jugement qui prolonge cette néfaste exemption et enlève à la province pour plusieurs années encore une source de revenus considérables. Je favoriserai toute mesure dont l'objet sera de porter à nouveau ce litige devant les tribunaux et je ne serai satisfait que le jour où nous recevrons du C. P. R. une part légitime et raisonnable d'impôts.

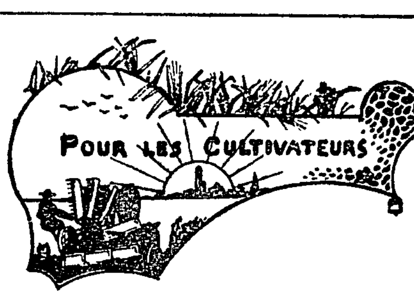
Notre province est riche et fertile; nos terrains arables et miniers ne sauraient être surpassés. St-Albert est le plus ancien district agricole de la province; sa population comprend des pionniers dont les cheveux ont blanchis au rude travail des temps pénibles de la fondation, et des missionnaires dont les forces se sont épuisées à l'évangélisation des populations de ce pays, et des jeunes gens à l'intelligence vive, au coeur généreux, à la foi vivace et inébranlable en l'avenir.

Si vous croyez que je puis vous être utile comme représentant à l'assemblée législative, je sollicite respectueusement et vos votes et votre influence.

Toujours je serai sur la brèche pour défendre vos intérêts et vos droits, avec vaillance et jugement; toujours ma politique sera une politique d'énergie, d'activité et de progrès.

Votre obéissant serviteur,

WILFRID GARIEPY.




## PETITES NOTES

Le devoir des cercles agricoles et des sociétés d'agriculture est d'encourager d'une manière sérieuse l'amélioration du bétail et de l'espèce chevaline. Toutes ces associations devraient posséder ce qu'il y a de mieux en fait d'animaux, ou accorder des primes assez élevées aux cultivateurs qui veulent faire des sacrifices pour se procurer des animaux de première classe.

Les catalogues des marchands-grainetiers, d'horticulteurs, etc., sont, de nos jours, de charmantes brochures à lire et à consulter, et les jolies gravures qu'ils contiennent sont de véritables leçons de choses, non seulement pour les enfants mais pour les grandes personnes. Une chose qui fait également plaisir, c'est que ces catalogues ou guides du cultivateur sont adressés gratis à tous ceux qui en demandent. C'est le moment d'écrire pour s'en procurer, afin de choisir les graines, les arbres fruitiers et les plantes que nous nous proposons d'acheter. La question du choix des graines est de la plus haute importance et demande de l'étude et de la réflexion. Faisons donc venir à temps tout ce dont nous avons besoin pour le printemps.

Le poids des échantillons de graines à envoyer à Ottawa, pour analyse, ne doit pas être inférieur à: 1 once de graines de graminées de toutes espèces et de trèfles blanc et alsique; 2 onces de trèfle rouge; de luzerne, de millet ou d'autres graines de même volume; ½ livre de grains de céréales ou autres grosses graines.

En attendant le moment de faire des couches-chaudes, on peut déjà faire en février des semis à la maison, dans des caisses plates remplies de bonne terre riche en terreau, et placées sur les tablettes des fenêtres. Ces semis ont faciles à faire et, avec un peu de soin, réussissent très bien.

A l'approche de vêlage, les vaches doivent recevoir tous les jours un peu de bouette de son et de moulée.

Traire les vaches dans les jours précédant le vêlage si le lait les fatigue.

Enlever les veaux immédiatement et les faire boire souvent le lait de la mère, au moins pendant les huit jours après le vêlage.

Durant les trois jours qui suivent le vêlage, les vaches ne doivent pas boire d'eau froide, on ne les exposera pas aux courants d'air.

Traire la vache à fond au moins deux fois par jour, et, si c'est une très bonne vache laitière, trois fois par jour.

Eviter de donner trop de nourriture riche dans les premiers jours qui suivent le vêlage, mais augmenter peu à peu la qualité et la quantité.

La valeur d'un cheval dépend souvent de la nourriture et du traitement qu'il a reçus avant l'âge d'un an. Beaucoup d'éleveurs recommandent un mélange de foin haché, d'avoine moulue grossièrement et de son, comme le meilleur aliment pour la formation des os des jeunes chevaux.

La vache à lait moyenne requiert environ 80 lbs d'eau par jour lorsqu'elle donne du lait, et environ 50 lbs lorsqu'elle est tarie. Il n'est donc pas possible pour une vache de boire une telle quantité d'eau en une seule fois dans la journée. Pour obtenir les meilleurs résultats, une vache devrait avoir accès à l'eau pure aussi souvent qu'elle désire en boire.

Le pansage des vaches doit se faire régulièrement. Une vache qui a le poil bien nettoyé se portera mieux que celle qui vit sous une couche de poussière et de crasse.

Le soleil et l'air frais comptent parmi les agents les plus puissants pour la destruction des microbes malfaisants; les étables qui reçoivent en abondance l'air et la lumière sont toujours les plus salubres; au contraire, les étables obscures, mal aérées, humides, sont invariablement le séjour de la maladie.

Les truies qui doivent mettre bas au printemps doivent être tenues en bon état avec les aliments variés dont vous pouvez disposer sur votre ferme. Elles ne doivent pas être trop grasses, car dans ce cas elles deviennent paresseuses et pourraient se coucher sur leurs petits et les écraser.

Plantons ce printemps des arbres fruitiers rustiques, ajoutons y des arbres d'ornement et reboisons en arbres forestiers les portions de nos terres qui sont impropres à une culture et n'auraient pas dû être déboisées.

(Du "Journal d'Agriculture.")





### Police Montée du Nord-Ouest.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et marqués "Soumissions pour du pain" (ou du bœuf, ou du beurre suivant le cas) seront reçues jusqu'à midi, le 15 mars 1909 pour la fourniture et la livraison des marchanpises ci-après, pour l'année commençant le 1er avril 1909 :—

A EDMONTON
Environ 6,000 livres de pain
„ 5,000 „ de bœuf
„ 600 „ de beurre

AU FORT SASKATCHEWAN
Environ 20,000 livres de pain
„ 2,000 „ de beurre

Toutes ces marchandises doivent être de première qualité et doivent être fournies quotidiennement ou suivant les besoins.

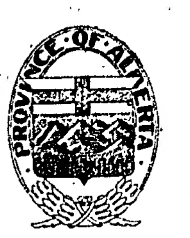
Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque accepté par une banque, égal à 5 p.c. de la valeur totale des marchandises pour lesquelles on a soumissionné.

La plus basse, ni aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

Tout journal reproduisant cet avis sans autorisation ne sera pas rénuméré.

Pour plus amples renseignements s'adresser au soussigné.

A. ROSS CUTHBERT,
Surintendant
Commandant la Division "G"
Fort Saskatchewan, 22 février 1909.



### AVIS DE SESSION DE LA COUR DE DISTRICT

La session pour la Cour de district à Edmonton annoncée pour le LUNDI 22 MARS 1909, a été remise jusqu'à LUNDI 29 MARS, remise jusqu'à lundi hrdlu hrdlu à 10 heures du matin.

S. B. WOODS,
Député Procureur Général
Edmonton, 5 mars, 1909.



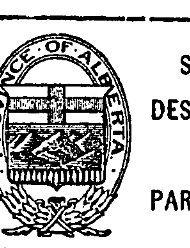
### AVIS AUX INGENIEURS

Avis est donné ici qu'un examen teuu par D. Fraser, inspecteur des bouilloires pour la province d'Alberta, aura lieu aux endroits et dates ci-dessous mentionnés :

Edmonton 15 mars, Houston's Hall; St. Albert, 16 mars; Morinville, 17 mars; Stony Plain, 19 mars; Fort Saskatchewan, 22 mars; Millet, 12 avril; Leduc, 13 avril; Strathcona, 14 avril, Fire Hall; dans le but de favoriser aux ingénieurs et apprentis l'obtention d'un certificat de qualification suivant l'ordonnance du "Steam Boilers Act 1906.

Des demandes pour passer l'examen doivent être faite à l'inspecteur ci-dessus nommé.

JOHN STOCKS,
Député Ministre
Département des Travaux Publics
Edmonton, Alta.



### SOUMISSIONS POUR DES BRIQUES, POUR LES BATISSES DU PARLEMENT, EDMONTON

Des soumissions cachetées adressées au Député Ministre des Travaux Publics, Edmonton, enrégistrées et marquées "Soumissions pour des briques" seront reçues jusqu'à midi, le 20 mars 1909, pour la fourniture et la livraison aux batisses du Parlement, Edmonton, durant la saison courante d'environ 1,000,000 de briques de glaise, ou fraction de ce chiffre mais en aucun cas moins de 100,000.

Chaque soummission, doit être accompagnée d'un chèque accepté, payable au Député Ministre des Travaux Publics, égal au montant de 5 p.c. de la soumission.

Le chèque du soumissionnaire accepté s'il en est sera retenu comme garantie jusqu'à l'achèvement du contrat. Les chèques des autres soumissionnaires seront retournés sous dix jours après l'exécution des contrats. De plus amples renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du "Structural Engineer," Département des Travaux Publics, Edmonton, ou à la succursale du Département, Bloc Armstrong, Calgary, ainsi qu'au bureau du "Bridge Foreman," Red Deer.

Les enchères doivent être faites sur des formes "Standards" attachées à la spécification.

Le droit de rejeter une ou la totalité des soumissions est réservé, ainsi que celui d'écarter les omissions.

Daté à Edmonton, le 16ème jour de février, 1909.

JOHN STOCKS
Député Ministre des Travaux Publics.

### INSTITUTEUR DEMANDE

On demande un instituteur, ou institutrice (institutrice préférée) possédant parfaitement les deux langues, qualifié pour enseigner en Alberta, pour le District Scolaire Champlain No. 1776. Classe ouverte le 1er avril, 1909. S'adresser au Secrétaire et lui spécifier le salaire demandé.

EUG. OUELLET,
Sécr.-Trés.
Brosseau, Alta.
Champlain S. D. No 1776.



## Vente Judiciaire de Terres

En conséquence du jugement et de l'ordre final de vente dans l'action RICARD vs PERRAS et autres, il sera procedé à la vente, avec l'approbation d'un juge de la Cour Suprême d'Alberta par W. S. Robertson, Encanteur, à son bureau d'Edmonton, le jeudi 25 mars, 1909, à 2 heures de l'après-midi, du quart de section ci-après :

¼ NORD OUEST, SECTION. 30, TOWNSHIP 55, RANG 25, OUEST DU 4IÈME MÉRIDIEN, PROVINCE D'ALBERTA.

Cette terre est située à environ 5 ½ milles au sud-ouest de Morinville et à environ 12 ½ milles de St. Albert, qui constituent tous deux d'excellent marchés pour la vente de toutes sortes de produits de ferme; de ladite terre, environ 35 à 40 acres sont en bon état de culture, 30 à 35 acres couverts de branches plus ou moins disséminées en bouquets, le reste étant de la terre à l'exception de 10 à 15 acres, au coin sud-ouest de la terre, qui constituent en un marais. La terre est entièrement accessible par de bonnes routes, et se trouve seulement à 2 ½ milles du grand chemin entre Morinville et St. Albert; une cloture l'entoure, avec une broche sur la portion située le long de la route publique. La terre est vacante, il n'y a pas de construction à part un chantier et une grange en plus ou moins bon état. Le sol est une qualité de prairie, bon et facile à cultiver. Il y a une école à trois quart de mille au sud de la ferme et le bureau de poste, l'église, la station de chemin de fer, le marché, etc. se trouvent à Morinville.

La propriété sera offerte en vente à une mise à prix de $1,600.00.

L'acheteur est requis de payer un dépot de 10 p.c. du montant du prix de vente au solliciteur du vendeur au moment de la vente et la balance sous 60 jours sans intérêt, à la Cour, au crédit de cette cause.

Sous tout autre rapport les termes et conditions de cette vente seront les conditions ordinaires de la Cour Suprême d'Alberta.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au soussigné ou à M.M. Emery, Newell et Bolton, solliciteurs, Edmonton.

Datée à Edmonton le 22 février 1909.

LUCIEN DUBUC,
Solliciteur pour le vendeur



### Résumé des Réglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans,

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants : résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres.

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'acre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant 3 ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Député ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

## NOTES LOCALES.

**Personnelles.—**

M. Louis Madore, avocat, est parti lundi dernier pour Brosseau et St-Paul des Métis, où il va aider M. P.-E. Lessard dans la lutte électorale de la circonscription de Pakan.

M. Madore adressera la parole dans les centres français du comté.

Il sera absent une dizaine de jours.

---

M. E. Delavault ,avocat, agent consulaire de France à Edmonton, part pour la France.

Il s'embarquera le 18 de ce mois à New-York à bord du paquebot "La Provence."

---

Si vous désirez plaire à vos amis, offrez-leur une boîte de cigare LA PALMA.

Les plus jolies boîtes et les meilleurs cigares en vente.

---

Nous avons appris, avec un bien vif plaisir, le succès remporté par l'un des plus sympathiques membres de la colonie française, M. P. Bidouze, au concours des arpenteurs, tenu récemment à Edmonton.

Nous présentons à notre ami Bidouze toutes nos félicitations.

---

Mme Bégin, épouse du major Bégin, de la Police montée, à Prince Albert, est à Edmonton, l'invitée de Mme Lachambre, avenue Victoria.

---

### TRIBUNE LIBRE
(Suite de la page 1)

nous prenant pour des nigauds. On peut lire tout ce programme dans le "Bulletin" et le "Courrier de l'Ouest," et si M. W. Gariépy était élu (ce que je n'espère pas) il est obligé d'appuyer tout ce qu'il dit, ou il n'est pas libéral. C'est du vent, comme disait si bien M. L. Boudreau. Et dire que ce même progressiste, M. W. Gariépy, libéral, a l'audace de se révolter contre la convention libérale tenue à Morinville le 5 mars, prétendant que cela ne venait pas du gouvernement! Oh! gens d'Edmonton, que vous êtes heureux! Messieurs McDougall et May se sont soumis à cette convention chez vous, mais M. W. Gariépy est au-dessus de cela! Il a mieux que la convention! Il a son journal le "Progrès!! (Hum). Il a sa fameuse pétition en poche, signée par 300 électeurs d'ici. La belle blague. Le 5 mars un homme est monté sur la plateforme à Morinville et a déclaré (parole d'honneur, pas d'affidavit nécessaire, M. Gariépy) que ne sachant lire, on lui a fait signer cette pétition, disant qu'elle était faite pour avoir le contrôle du gouvernement pour les élévateurs!! Il y en a que je connais, et qui ont signé pensant le faire pour M. Gariépy, père! M. Gariépy lui-même est venu instruire ses agents pour faire la pétition et leur dire comment la faire. Je puis le prouver. Et voilà la demande unanime adressée à M. W. Gariépy pour se présenter. Du vent, et encore du vent!!! Ma lettre est longue monsieur, mais excusez-moi, c'est la seule chance que nous ayons de faire connaître ces manoeuvres. Aux assemblées de M. W. Gariépy, celui-ci est si long qu'il nous fait dormir, et du reste il ne nous donne pas le loisir de faire des objections.

Est-ce que vous ne pourriez m'indiquer un moyen de faire revenir votre échevin chez vous, Monsieur le Rédacteur. C'est temps qu'il s'en aille, son "Progrès" recule de plus en plus. Est-ce que le gouvernement n'a pas de moyens pour le faire rentrer dans son devoir. Il n'a pas besoin d'attaquer M. Boudreau et ses supporteurs, car on peut l'attaquer lui aussi, mais je ne le veux pas.

Tenez, Monsieur le Rédacteur, rendez-nous donc un service. Je ne possède pas assez l'anglais pour traduire cette lettre. Voudriez-vous me rendre ce service et la faire publier dans le "Bulletin." Cela serait une bonne chose que les gens d'Edmonton sachent à quel haut degré de "Progrès" est arrivé leur échevin. Je gage que plusieurs en rougiraient.

Merci, M. le Rédacteur.
Tout à vous,

H. J. POIRIER,
Rivière-Qui-Barre, 8 mars 1909.

---

Monsieur le Rédacteur,

Les deux lettres de M. H. T Poirier, publiées dans votre estimable journal, jeudi dernier, contiennent quelques assertions qu'il est bon de relever de suite afin de ne pas laisser induire en erreur les électeurs de l'Alberta, et, plus particulièrement, ceux de St-Albert.

Ne voulant pas abuser de votre obligeance, je serai bref.

1.—Je cite: "Le cri de répésentation locale," dit M. Poirier, "est fondé, non seulement en théorie, mais en pratique." Hum! Je doute fort que cette règle, en politique, ait été acceptée théoriquement; qu'elle soit même acceptable, si l'on peut en juger par les faits; mais ce dont je suis certain, c'est qu'elle n'est pas mise en pratique, généralement. Alors, pourquoi le serait-elle plus dans l'Alberta qu'ailleurs?

Quelques mois avant l'arrivée au pouvoir de Sir John McDonald en 1878, l'Honorable Mackenzie, premier ministre, offrait un portefeuille à Wilfrid Laurier, alors député. Cette nomination nécessitait une réélection. Laurier, ne pouvant pas se présenter de nouveau dans son comté Drummond-Arthabasca, où il venait d'être défait par 29 voix, allait se faire élire dans Québec-Est, contre M. Tourangeau. Laurier était cependant étranger à ce comté, "un homme du dehors," comme dit M. Poirier.

Québec l'a élu cette fois-là et l'a toujours élu depuis, et je ne sache pas que ce comté ait perdu son "bon renom" pour cela.

Et le jeune Laurier est devenu le Sir Wilfrid d'aujourd'hui, le grand homme d'Etat canadien!

Eh! bien, jugez de ce que le Canada aurait perdu si "le cri de réprésentation locale" que prône M. Poirier eut existé et, surtout, eut été mis en pratique!

LHonorable Honoré Mercier, le grand Patriote, qui n'avait rien à craindre de son comté de St-Hyacinthe, ne s'est-il pas fait élire à Bonaventure par une forte majorité? Il était un parfait étranger à ce comté, un "homme du dehors."

Et que dire de l'Honorable R. P. Roblin? Le premier ministre du Manitoba est député de Dufferin, comté auquel il est étranger. Et l'Hon. Rogers? Mais je m'arrête, la liste que je pourrais citer en serait trop longue.

"Le cri de réprésentation locale" de M. Poirier n'est pas plus fondé en théorie qu'en pratique.

2.—Je cite encore: "Nous faut-il un avocat, aussi distingué que le dit M. W. Gariépy pour représenter un district composé en majorité de fermiers?" Et plus loin: "Nous n'avons pas besoin de personnes tellement savantes pour nous représenter."

Voilà qui est clair, mais pas bien flatteur pour les fermiers de St-Albert.

M. Poirier s'imagine-t-il que les fermiers, parce qu'ils sont fermiers, ne méritent pas, n'ont pas le droit d'avoir, pour réprésenter leurs intérêts d'une manière digne, un député qui serait "un avocat distingué," "une personne savante?" Il paraît croire qu'il n'y a que les villes qui puissent se donner de bons députés; il pense que c'est un luxe! Mais le fermier peut se payer ce luxe, et s'il le veut, il me semble que c'est bien son droit, n'est-ce pas? Ce serait juger mal les cultivateurs de l'Alberta que d'avouer qu'ils ne sont pas dignes d'avoir pour députés des hommes instruits, des hommes publics qui ont déjà fait leur marque, enfin des hommes dont ils auront l'occasion, tôt ou tard d'être orgueilleux et satisfaits.

Plus les électeurs auront de ces députés pour les répésenter, mieux leurs intérêts seront sauvegardés et plus leurs droits seront respectés!

Eh! bien, je crois vous avoir démontré, M. le Rédacteur que:

1.—La théorie de réprésentation locale de M. Poirier est insoutenable puisqu'elle n'est pas généralement mise en pratique;

2.—Que pour qu'un pays progresse, il faut qu'il soit conduit par des hommes instruits, éloquents et qui ont déjà donné des preuves de connaissances des affaires publiques.

Je n'ai aucun intérêt dans la lutte qui se fait à St-Albert, je ne vise qu'à la prospérité de l'Alberta, et le moyen d'y arriver c'est de faire un choix judicieux d'hommes les plus habiles et énergiques, les plus versés dans les choses gouvernementales, enfin des hommes qui ne doivent pas aller au Parlement pour ne servir que de machines à voter.

Vous remerciant de votre hospitalité, je me déclare, etc.

**A. Archambault.**
Edmonton, 11 mars, 1909.



**ENVOYEZ LE COURRIER DE L'OUEST A VOS AMIS.**



### FOURNITURES POUR LES PENITENCIERS

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées à l'Inspecteur des Pénitenciers, Ottawa et marquées, "Soumissions pour Fournitures" seront reçues jusqu'au Jeudi 25 Mars, inclusivement, des personnes désirant fournir des approvisionnements pour l'année 1909-1910 pour les pénitenciers suivants :—

Pénitencier de Kingston
" de St. Vincent de Paul
" de Dorchester
" du Manitoba
" de Colombie Britannique
" d'Alberta, (Edmonton)

Des soumissions différentes seront reçues pour chacune des marchandises ci-après :

| | |
|---|---|
| 1. Charbon | 10. Quincaillerie |
| 2. Petrole | 11. Cuirs |
| 3. Bois de Chauffage | 12. Lait |
| 4. Drogues | 13. Huiles et Peintures |
| 5. Marchandises Sèches | 14. Lard et Porc |
| 6. Fourrage | 15. Ciment de Portland |
| 7. Poissons frais | 16. Cuir à semelles |
| 8. Viande fraiche | 17. Ferblanterie |
| 9. Epiceries | |

Des détails d'informations et des formes de contrat ainsi que des blancs de soumissions seront fournies sur demande aux Gardiens.

Tous les approvisionnements sont sujet à l'examen des Gardiens.

DOUGLAS STEWART,
GEO. W. DAWSON,
Inspecteurs des Pénitenciers.

Département de la Justice,
Ottawa, 27 Février, 1909.

---

ON DEMANDE une bonne servante. S'adresser, Dr Harwood, coin de la quatorzième rue et de l'avenue Victoria.



















**Pour vos imprimés, allez au Courrier de l'Ouest, 2ème rue, Téléphone 1675**